

**Zeitschrift:** Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires

**Herausgeber:** Empirische Kulturwissenschaft Schweiz

**Band:** 29 (1929)

**Artikel:** Art rustique au Pays-d'Enhaut romand : inscriptions de maison

**Autor:** Kitchin, V.P. / Henchoz, E.

**Kapitel:** Première partie: Inscriptions avec sentences diverses : Fledruz

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-112761>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

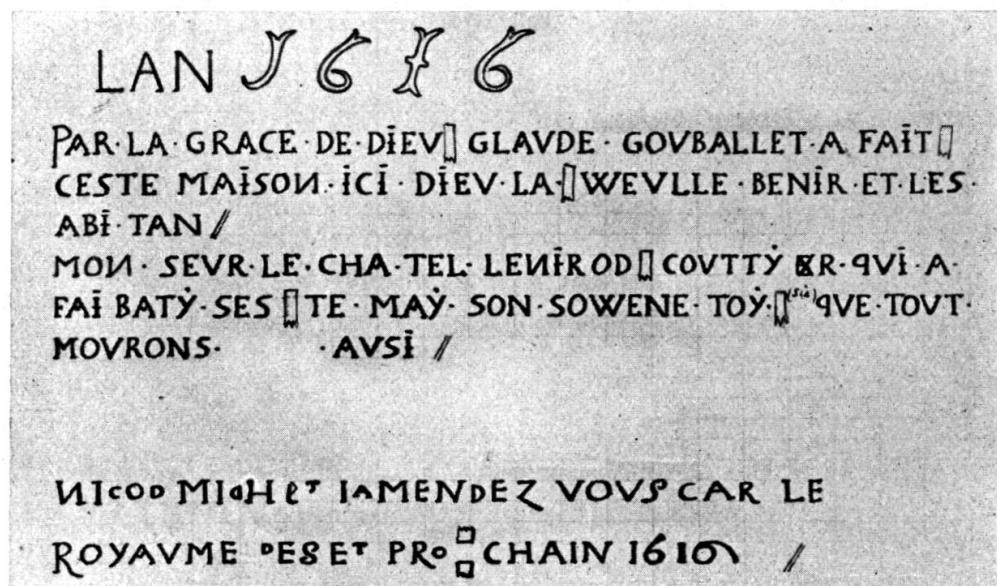
**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Flendruz.**

Flendruz. Le Crêt. Les Siernes-Picats. La Coulaz.

93. « Au Crêt. » 1616.



4<sup>e</sup> ligne = Monsieur le châtelain Rod Cottier.

94. « Au Plan-Praz. » 1625.

### In Gottes Vertrumen Heil sen Gottie vus (

PVIS . QVIL . NY . A . RIEN . AV . MONDE . PARFAIT .  
LOGE . TON . COEVR . EN . CE . QVI . EST . DVRA-  
BLE . TOVT . ICI . BAS . SECHANGE . ET . SE .  
DEFAIT . AFIN . QVAIMIONS . LE . BIEN . INCOMPA-  
RABLE. //

DONE . MOY . DONC . O . DIEV . TELLEMENT . DE .  
TE . SERVIR . ET . A . CHRIST . TON . FILS . VIVRE .

QVE . IE . TREPASSE . EN . CE . CONTENTEMENT .  
DESTRE . TROVVE . ECRIT . DEDANS . TON . LIVRE //

(Voir fig. 18, page 129.)

## 95. A Flendruz. 1652.

PAR LA GRASE DE DIEV MOISE COTTIER A FAIT  
BATI CETE MAISON ET MADELENA SA FEMME //  
FAITE PAR MAITRE IEHAN ROUS<sup>1)</sup> FAITE ENLANT .  
1 . 6 . 5 . 2 . //

AV NOM DE DIEV TOVT CE DOIT COMMENT CIER<sup>2)</sup>  
CAR CELA NOUS NE POVONT BENT FAITRE VIMEAS  
RVISA<sup>3)</sup> // ON NABAVSSA<sup>4)</sup> MAISSON BATT SI LESI-  
GNEVR NE MET SA MIN SELA NE QVE BATRIENVIN<sup>5)</sup>  
ONNABAVv WEILER ET GETER<sup>6)</sup> SANT DIEV NE PEV  
REN<sup>7)</sup> PROFITE LA TERRE o SEIGNEVR APPARTIENT  
TOVT CEQVEN SA RoNDEUR //



## 96. « Au Crêt. » 1667.

PAR LAASITANCE . DE . DIEV . HONETE . GVIL-  
LAVME . COTIR<sup>8)</sup> . A . FAIT . BATIR . SETTE .  
MAISON . PAR . PETER . IACOB . SHVREN . ET SE  
FILS . DIEV . LEVRFACELAGRACE<sup>9)</sup> . DELAIOIR  
ENIOYENSANTEENSISOITIL<sup>10)</sup> //

CRAIN DIEV ETGARDESE COMMANDEMENT CARSE-  
LAET LE EI TOVT DELHOMME<sup>11)</sup>, EST + SOIS FIDELLE  
IVeVE<sup>12)</sup> A LA MORT ETIETEDONERAIIY<sup>13)</sup> LA CORONE  
DE VIE 1667 //

## 97. « Au Revers. » 1678.

**Peter Shuren Bimer Meister, EN LAN 1678**

COGNOIS . AMI ET . PREND . BIEN . GARDE . QVE  
EN . TOVS . TES . FAITS DIEV . TE . REGARDE +  
VEVX + TV + SA + GRACE + ET + EN + SON +AMOVR

<sup>1)</sup> = Roussy. — <sup>2)</sup> = Commencer. — <sup>3)</sup> = Nous ne pouvons bien faire,  
jamais réussir. — <sup>4)</sup> = On a beau sa... — <sup>5)</sup> = Bâtir en vain. — <sup>6)</sup> = Veiller  
et guetter. — <sup>7)</sup> = Rien. — <sup>8)</sup> = Cottier. — <sup>9)</sup> = Leur fasse la grâce. —  
<sup>10)</sup> = De la jouir en joie et en santé, ainsi soit-il. — <sup>11)</sup> = Et garde ses com-  
mandements car c'est là le tout de l'homme. — <sup>12)</sup> = Jusque. — <sup>13)</sup> = Et je  
te donnerai la couronne.

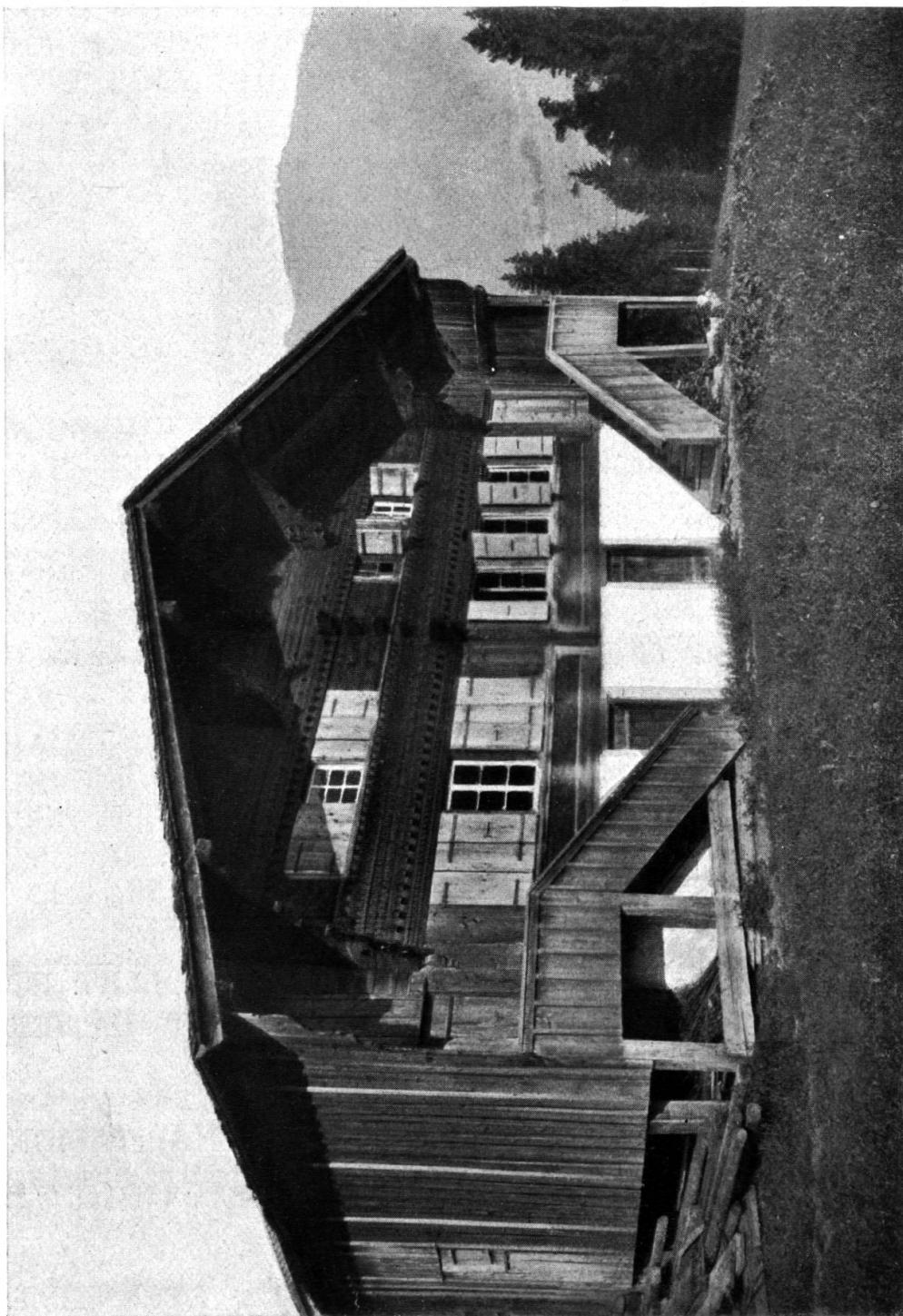


Fig. 18. Rougemont. « Au Plan Praz ». 1625. (Voir page 127.)

DEMEVRER + SES + MANDEMENTS + IL + TE + CON-  
VIENT + GARDER + PAR + LA + GRACE + DE + DIEV  
+ IEHAN WALTER + NOTAIRE + IVRE<sup>1)</sup> + A + FAIT +  
BASTIR + CESTE + MAISON +

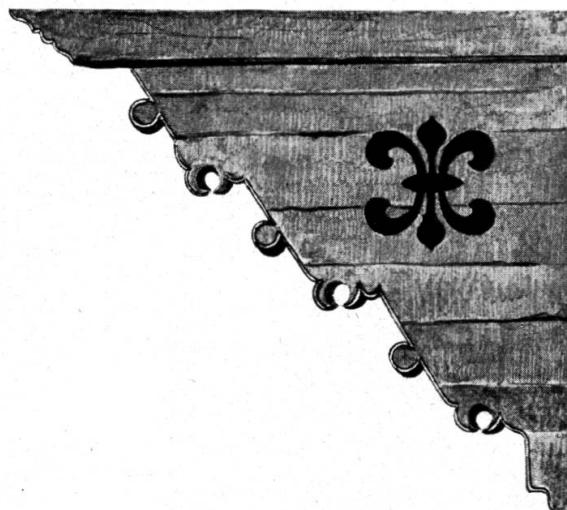


Fig. 19. «Aile» ou console découpée, ornée d'une fleur de lys gravée et peinte (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle).

98. «Aux Pallettes.» 1693 à 1695.

Face nord.

AND ONI STVZ ZIM=  
=ERZ MEISTER

PARLAGRACE DE DIEV ABREHAM BERTHOLLET ET  
PIERRE BERTHOLLET // FRERE [ONFAIT BATIER  
CESTE MAISON EN LAN 1695 //

CAR NOVS SCAVONS QVE SI [NOSTRE HABITASION  
TERRESTRE DE CETTE LOGE ET DESTRVITE NOVS  
AVONS VN EDIFIC //

DE PAR DIEV ASSAVOIR VNE MAISON ETERNELLE  
ES CIEVX QVI NEST POIN FAITE DEMAIN CAR CETS  
PAR FOY QVE NOVS CHEMINONS //

La face sud porte la date de 1693.

<sup>1)</sup> = Notaire-juré.

## 99. « Au Crêt. » 1697.

PAR . LA GRACE . DE . DIEV . IAENBERT . HOLET<sup>1)</sup> .  
 AFAIT . BATIT . CESTTE . MAISON . CRAINT // DIEV .  
 GARDE . CES . COMMENDEMENT . CAR . CET . LE .  
 TOVT . DEL . HOMME . 1697 //

ODIEV . CONTINVE  
 CETTE . MAISON . AFIN . QVE // MONDE //

## 100. A la Clusaz, Vallon des Siernes Picats. 1713.

PAR LA GRACE DE DIEV

ANTHOINE RAIROD	DAVID BOINSOD A
MADELESNE	FAIT BATI
BOINSOD SA FEMME ONT	CESTE MAISON LAN
BATI CESTE MAISON [FAI	DE GRACE 1713
CAR NOVS SAVONS QVE SI NOTRE HABITTATION	
TERRESTRE DE CESTE LOGE ÊT DETRVITE NOVS	
AVONS VN EDIFICE DE PAR DIEV ASCAVOIR VNE	
MAISON ETERNELLE DANS LE CIEVX QVIN EST	
POINT FAITE DE	
MAIN CAR CEST AVSSI POVR CELA QVE NOVS	
GEMISSONS DESIRANT AVEC ARDEVRE DESTRE RE-	
VESTVS DE NOSTRE (restauration).	

## 101. Aux Culayes s. Flendruz. 1720.

P [] LIONS NO  
 [] VS DONC SOVS LA PVISSANTE MAIN  
 DE DIEV AFIN //

(qu'ils nous é!) [] EVE QUAND TIL EN SERA TEMPS

PAR LA FAVEVR DIVINE LE SR IEAN ALLAMAN ET  
 MADELEINE YERSSIN SA FEMME ON FAIT BATIR  
 CETTE MAISO //

N

PAR MAISTRE SAMVEL MOTTIER ET ABRAM LENOIR  
 ET MOYSE HENCHOZ EN LAN DE GRACE 1720 //

O DIEV ... VNES PLVS //

EDIFICE SANS MAINS AMEN //

<sup>1)</sup> Jean Bertholet.

## 102. A Flendruz. 1730.

PAR . LA . GRACE . DE . DIEV . IAQVES . FRANCOIS  
 BERTOLET . ET . SA . FEME . ONT FAIT . BATIR .  
 CET . TE . MAISON . PAR  
 MAÎTRE . ANTHOÏNE . AMSTOTZ ET . SES . AÏOÏNS<sup>1)</sup> .  
 AV . MOÏS . DE . IVIN . DE . LAN . DE . GRACE .  
 COVRANT . 1730

PAVVRE . SVIS . ET . MISERABLE . MAIS . MON .  
 DIEV . EST . SECVRABLE . QVI . A . EV . DE . MOI .  
 LE . SOIN . MON . DIEV . TV . MAS . AIDÉ . CEST .  
 TOI . QVI . MAS GARDE . O . DIEV . SOIS . PREST .  
 A . MON . BESOIN . AYE . TOVIOVRS . DE . MOI .  
 PITIË.

BENIE . LES . BATISSEVRS ET . TOVS . LEVRS . SVS-  
 SESSEVRS . LES FASSE . PROSPERER . ET . CRAINDRE LOEENCER<sup>2)</sup>

La maison qui porte cette inscription a été récemment reconstruite à Château-d'Ex.

## 103. A Flendruz.

Face sud.

1730

CRINT . DIEV . ET . GARDE . SES . COMMANDE MANT .  
 CAR . CEST . LE . TOVT . DE . LHOMME . CAR .  
 DIEV . AMENERA . TOVTE . CHOSE . EN . IVGEMENT

PAR . LA . GRACE . DE . DIEV . HONNETTE . IEAN .  
 BOINSOD . DE . ROVGEMONT . ET . MARIE . BER-  
 THOLLET . SA . FEMME . ONT . FAIT . BATIR . CETTE .  
 MAISON . PAR . MAITRE . ANTHOINE . AM . STOTZ .  
 LAN . 1730

DE . LHOMME . DROIT . DIEV . EST . LA . SAVVE-  
 GARDE . LORS . QVISE . VOIT . DE . TOVT . ABBAN-  
 DONNE . CEST . LORS . QVIL . EST . LE MOIN . ETONNE .  
 CAR . IL . SAIT .

---

<sup>1)</sup> = Adjoint. — <sup>2)</sup> = L'offenser.

BIEN . QVALORS . DIEV . LE GARDE . DIEV . VEVILLE .  
 BENIR . CETTE . MAISON . ET . CEVX . QVI . ABITERONS . EN . ICELLE . AINSI . SOIT . IL . FAIT . EN .  
 LEN . 1 . 7 . 3 . 0

Face nord.

VN . IOVR . LA . MORT . ME . CHASSERA . DE . CE .  
 TAEBERNACLE . FRAGILE . MAIS . IAY . AV . CIEL .  
 VN . DOMECLIE . OV . IAMAIIS . ELLE . NANTRERA  
 . NEVL . NEST . // SAVVEZ . PAR . SA . PROPRE .  
 IVSTICE . LE . VRAY . SALVT . VIENT . AV . BENE-  
 FICE . DV . REDEMPTEVR . ET . SAVVEVR . IESVS .  
 CHRIST .

104. A La Coulaz. 1737.

FAY

. O . DIEV . QVE . NOVS . MEDITIONS . SOVENT  
 . SVR . LE . GRAND . ET . TERRIBLE . COMPTE . QVE .  
 NOVS . AVRONS . A . TE . RENDRE . A . LA . FACE .  
 DES . HOMES . ET . DES . ANGES . ET . SVR . LES .  
 TOVRMENS // QVE TV . AS . RESERVÉ . AUX . MÉ-  
 CHANS . ET . QVE . NOVS . ENCOVRAGIONS . A .  
 FAIRE . NOS . . . . VIVRE EN CHRETIEN FAY . PAR  
 FRIDERICH SVMERHALTER . ET . PETER . HABEGER  
 // ANTOINE BRETHON ET MARIE SAVGY SA FEMME  
 ONT FAIT BATIR CETTE MAISON . O . DIEV . VEVILLE  
 REPENDRE . . . . COMPTE SVR CELLE D'OBEDEDOM  
 QVE TOVT Y PROSPERE // ET ABONDE FAY O DIEV  
 QVE TV Y SOIT TOVSIOVRS SERVI ET . . . . ET QVE  
 PARAVCVN TOVR QVE NOVS NE REMPORTIONS SVR  
 LE MONDE ET SVR NOS ENNEMIS SPIRITVELS . //

105. Flendruz. 1749.

PAR LA GRACE . . . . UYSE BERTOLET FAIT BATTIR  
 CETTE MAISON PAR JOSEPH GENINE SAMUEL ISOT  
 PIERRE BRICOD DAVID GENEINE . DIEV BENIE CETTE  
 MAISON ET CEUX QUI LA POSSEDERONT AMEN 1749

## 106. Au Revers. 1762.

Façade sud.

CRAIN DIEU ET GARDE SES COMMENDEMENT CAR  
*dieu amenera toutes œuvres en iugement . //*

QUE la crainte de l'éternel repose sur les possesseurs de ce bâtiment,  
 marchant tou//ours avec dieu, non point en satachant aux bien périssables de ce monde mais jettant // leurs regards vers le ciel, puis que  
 cest l'heureus sejour, que dieu a promis a ses ENFENS AMEN //

Façade nord.

R

PAR LE SECOUR DIUIN LE SIEU ABRAM ALLAMAN  
*et marie née saugy sa femme ons faits batir // cette maison par maître  
 richenbach et ses consors l'an de grace courant 1762 //*

SEIGNEUR DIEU QUI NOUS A FAIT RÉUSSIR DE NOUS FAIRE DRÉSSÉ CE TERRESTRE EDIFICE QUE LA // GRACE ET LA GLOIRE QUI TE DUE TE SOIT RENDUE : FAIT QUE NOUS TRAVAILIONS DES ICI BAS // POUR NOUS DRESSER AUX PRES DE TOI UNE DEMEURE QUI SOIT ÉTERNELLE INSI SOITIL . //

## 107. A Flendruz. 1766.

PAR LA GRACE DE DIEU PIERRE IAQUILLARD MADELAINE LOUP SA FEMME JAQUE FRANÇOIS BERTHOLET ET MARIE LOUP SA FEMME ONT FAIT BATIR CETTE MAISON LANNÉE 1766 //

Bienheureux est celui qui veut se contenter du sort que dieu lui a donné dans ce monde avec un domicile // pour i habiter en attendant que le seigneur veuille lui en procurer un meilleur dans le ciel insisoit il //

## 108. A Flendruz. 1788.

*Implorons la bénédiction de Dieu Sur toutes nos entreprises. //*

*Par le Secour Divin Les frères Pierre et Jean David Saugi et  
 Ester Saugi // femme de Pierre ont fait batir cette maison par les  
 Maîtres Pierre et Samuel Reichenbach et cons. //*

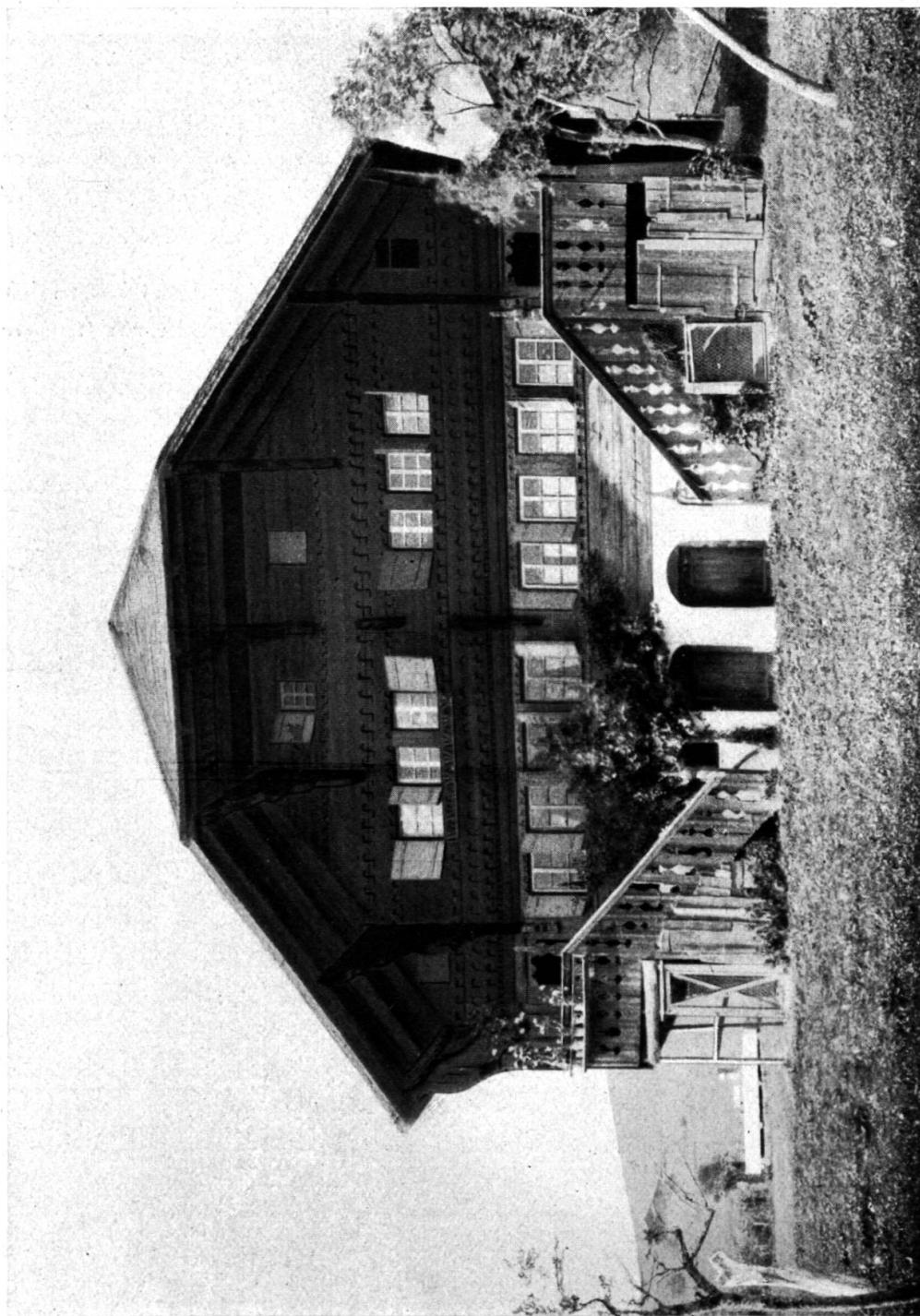


Fig. 20. Rougemont, « Aux Pallettes » 1809. (Voir page 136.)

*Venons tous ensemble célébrer l'Éternel et bénir tous les jours de notre Vie de ce qu'il nous a comblé de ses Faveurs en nous // Confiant cet Edifice pour notre habitation sur cette terre considerons que ce n'est point ici où il faut que nous cherchions notre bonheur éternel. Mais que nous y devons vivre dans la crainte de Dieu en lui Témoignant notre Reconnaissance n'oublions pas un de ses bienfaits et ne nous reposons pas sur la durée de cette Loge fragile attendons avec joie le jour que nous de // logerons de ce Monde pour aller dans l'autre où nous serons mis en possession de la Cité Permanente de laquelle Dieu seul est l'Architecte et le Fondateur de 1788. //*

*Bienheureux est l'homme qui craint l'Éternel et qui prend bien plaisir à observer ses St. Comandemens sa postérité sera puissante sur la terre et sa race sera bénie à jamais amen . //*

109. « Aux Pallettes ». 1809.

IMPLORONS LA BENEDICTIONS DU TOUT PUISSANT SUR TOUTES NOS ENTREPRISES // PAR LE SECOURS DIVIN ABRAM YERSIN ET MARIE SA SOEUR ONT FAIT BATIR CETTE MAISON // PAR MAITRE IAQUES FRANCOIS BERTHOLET SES DEUX FILS D : S : B : ET C : F : EN L'ANNEE MDCCCIX //

(Voir fig. 20.)

110. A la Clusaz. 1815.

LA BENEDICTIONS DE DIEU SOIT SUR CETTE MAISON ET CEUX QUI LA POSSETDERONT PAR LE SECOURS DIVIN IEAN RODOLPHE YERSEN ET SUSANE DUPERTHUI SA FEMME EN L'AN DE GRACE 1815

MAITRE M H I D H

CI TU OBBEI A LETERNEL TON DIEU TE BENIRA DANS TA MAISON ET LE SEIGNEUR BENIRA TES ENTREPRISES

111. « Aux Ouges », La Manche. 1820.

◦ PAR MAITRE ◦ M H ◦ I D S ◦ D S ◦ I D D P //

O DIEU BENI L'OEUVRE DE NOS MAINS PAR LE SESCOUR DIVIN L'ANNÉE 1820. //

ABRAHAM DAVID RAIROUD . EST . MADELAINE SAUGI SA FEMME ONT FAIT BATIR CETTE MAISON . //

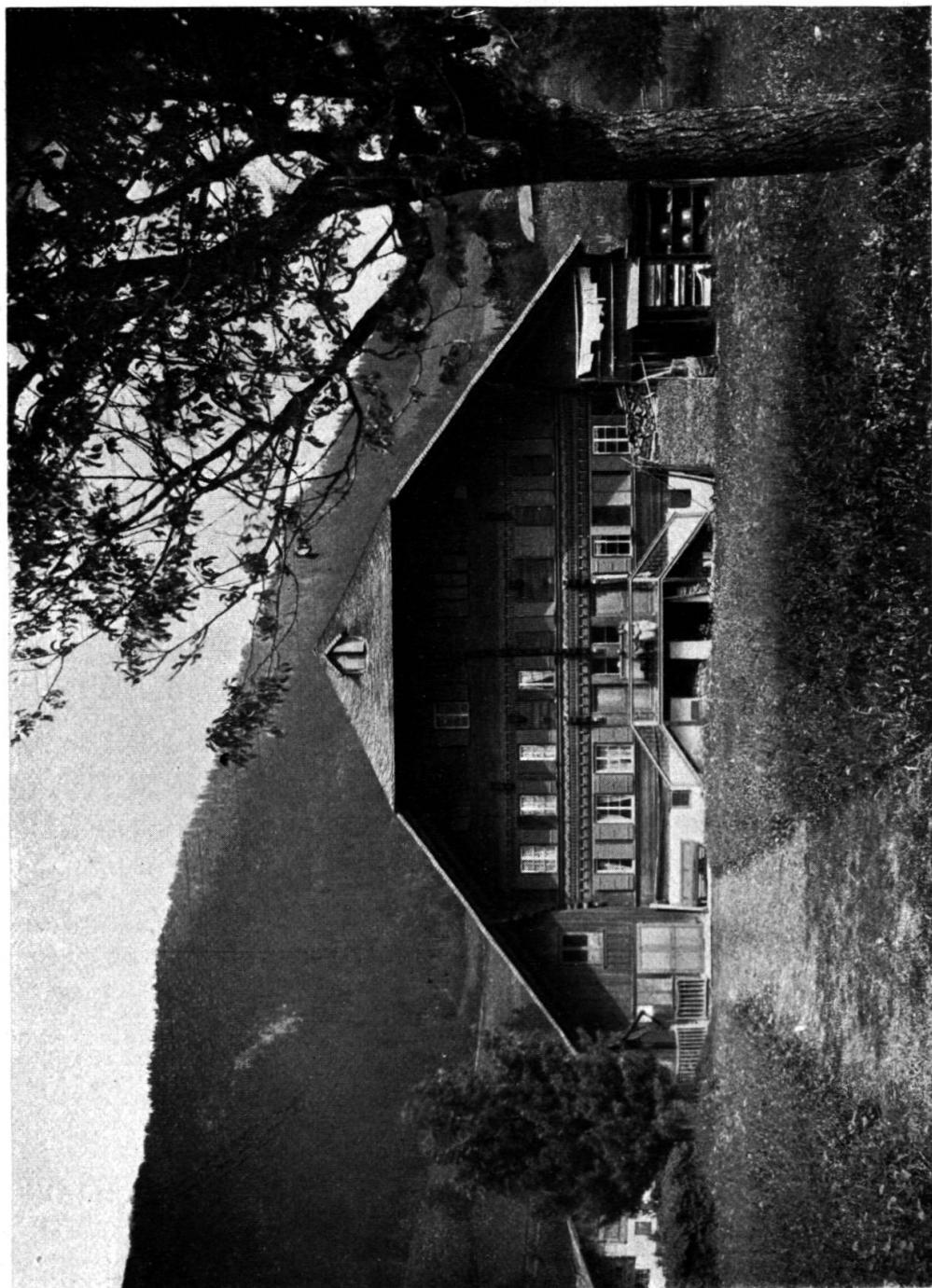


Fig. 21. A Flendruz. 1822. (Voir page 138.)

## 112. A Flendruz. 1822.

*Par le Secours Divin Jacques François Bertholet Susanne Salomé née Saugi sa femme, David Bertholet et Madeleine née Saugi sa femme ont Bati cette // Maison en l'année 1822.*

*Que la Paix y réside, que la Piété la Sanctifie et que la Bénédiction Divine repose constamment sur elle.*

(Voir fig. 21.)

## 113. Les Chabloz (Revers). 1834.

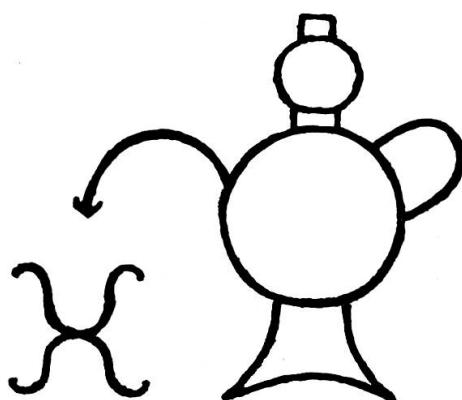
GABRIEL DAVID BERTHOLET ET MARIE ESTHER YERSIN IUGAUX ONT FAIT CONSTRUIRE CE BATIMENT

L'AN DE SALUT 1834 PAR MAITRE MOISE HENCHOZ  
ET SES OUVRIERS QUE LE DIEU DE

TOUTE GRACE QUI NOUS A APPELES PAR IESUS  
CHRIST A IOUIR DE SA GLOIRE ETERNELLE APRES  
QUE NOUS

AURONS SOUFFERT PEU DE TEMS VEUILLE NOUS  
PERFECTIONNER NOUS AFFERMIR NOUS FORTIFIER  
ET

NOUS RENDRE INEBRANLABLES A LUI SOIT LA  
GLOIRE ET LA FORCE AUX SIECLES DES SIECLES  
AMEN



A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement au commencement du XIX<sup>c</sup>, on gravait sur la façade de la maison, ou sur la poutre frontale de la porte, un signe mémorial du « tagmal ». (Voir annotation, première partie.) Suivant ce qui avait été offert au repas, on dessinait grossièrement au trait une bouteille et un verre, ou une cafetière, ou encore, comme ici une channe et un gobelet.